

SEANCE DU 16 MARS 2017

L'an deux mil dix sept et le seize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel GUERIN, Maire.

Présents : Daniel GUERIN, Jacques BOURDEL, Jean-Jacques DERAINE, Marie HUYGHE-BOULET, Corine BISSON, Dominique BOUGLE, Danine LASTELLE, Michel HODIERNE, Arnaud DOLLEY.

Absent : Cendrine TANQUERAY, Christophe MOSQUERON, Odile CHAZEL, Laurence FRAS.

Absent excusé : Marc PRIOULT, Alain LEBAS.

Pouvoir : Marc PRIOULT donne son pouvoir à Marie HUYGHE-BOULET.

Alain LEBAS donne son pouvoir à Jacques BOURDEL.

Secrétaire de séance : Marie Huyghe-Boulet

Daniel GUERIN relit le compte rendu du précédent conseil afin de le soumettre au conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte rendu.

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération sur la nouvelle organisation de la délivrance des cartes d'identités. Cette modification de l'ordre du jour est acceptée.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre.

1) PLUI

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit le transfert de la compétence en matière de documents d'urbanisme des communes aux EPCI. Ce transfert sera systématique le 27 mars 2017 sauf si 25 % des communes de l'EPCI représentant 20 % de la population de cet EPCI s'y opposent. Le Conseil est invité à se prononcer sur ce transfert.

Le conseil remarque que pour que le PLU devienne intercommunal et qu'il y ait une cohésion dans le travail de la CDC, il faudrait déjà que les communes aient un document de même type, certaines communes ont un PLU, d'autres un POS, d'autres aucun plan.

Le Conseil estime que l'échelon communal est le mieux à même de connaître les besoins et les modalités d'urbanisation d'une commune et d'en décider l'application.

Il pense que conserver cette compétence n'empêche en rien de travailler de façon cohérente avec le territoire.

Par conséquent, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité contre le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes.

2) Désignations de 2 délégués au Syndicat Mixte de la Seulles et de ses affluents

Compte-tenu du retrait de Reviers de la Communauté d'Orival, il est nécessaire de désigner deux délégués qui représenteront la commune dans ce syndicat.

Le vote se fait à main levée, Monsieur Jean-Jacques Deraine et Madame Dominique Bouglé sont élus à l'unanimité.

3) Désignations de 2 délégués au Syndicat Intercommunal des 3 Vallées

Le camping de Creully a été vendu, le syndicat n'a plus en charge que les bâtiments et le terrain du Club Hippique à Courseulles/Mer.

Le Conseil s'interroge sur la part revenant à Reviers de la vente du camping lorsque ce syndicat sera dissout.

Monsieur Daniel Guérin et Madame Corinne Bisson sont élus, par un vote à main levée, à l'unanimité, pour représenter la commune dans ce syndicat.

4) Désignations de 2 délégués à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la CDC Cœur de Nacre.

Monsieur Michel Hodierne et Monsieur Jean-Jacques Deraine sont élus à l'unanimité (vote à main levée).

5) Taxe d'ordures ménagères

Elle est actuellement en partie indexée à la taxe foncière, en partie incitative (selon le volume du bac collecteur choisi par l'utilisateur). Ce calcul a permis de faire baisser le volume de déchets ultimes collectés mais défavorise les propriétaires des habitations neuves, même s'ils trient correctement leurs déchets, parce que leur taxe foncière est plus élevée. Le ramassage des ordures a lieu chaque semaine.

Cœur de Nacre met en place une taxe totalement incitative avec un forfait commun, selon le volume du bac, à toutes les habitations pour un ramassage mensuel, chaque ramassage supplémentaire étant facturé en plus.

Nous serons concernés par cette organisation dans 2 ans.

Avec ce nouveau calcul, certains verront leur taxe augmenter parfois considérablement, d'autres la verront diminuer, à condition qu'un seul ramassage mensuel leur suffise.

Le conseil, en majorité, s'inquiète de la difficulté qu'il y aura, pour ne pas augmenter sa redevance trop fortement, à garder ses poubelles pleines pendant un mois, difficulté plus ou moins importante selon les conditions de logements et il remarque que « plus on trie, plus on paye, plus le service diminue ». Le Conseil s'inquiète du risque des dépôts sauvages. Certains conseillers évoque la possibilité se s'arranger entre voisins pour faire poubelle commune afin de diminuer le coût tout en conservant un ramassage hebdomadaire.

En l'absence de données précises sur les coûts réels de fonctionnement du ramassage et du recyclage des déchets, le Conseil peine à imaginer une organisation à la fois juste et protectrice pour la planète. Il aimerait qu'un plus grand effort soit fait par les industriels pour diminuer les emballages inutiles, produire des objets durables et que d'avantage de déchets comme les pots de yaourts par exemple puissent rejoindre les sacs jaunes pour être recyclés.

Le Conseil va suivre avec attention l'évolution des réflexions et décisions de Cœur de Nacre sur ce sujet.

6) Carte d'identités

Désormais les mairies non équipées de stations biométriques ne sont plus habilitées à délivrer les cartes d'identités. La délivrance des CNI est alignée sur celle des passeports.

Les revitais devront se rendre à Douvres la Délivrande, Caen ou Tilly sur Seulles pour obtenir une CNI.

On constate d'ores et déjà un engorgement de ces services et des délais d'obtention augmentés. Pour certains habitants, se rendre dans ces mairies est difficile.

Le conseil déplore la disparition d'un service de proximité. Recevoir quelqu'un pour une demande de carte est aussi une occasion d'échange et de connaissance réciproque.

Il se prononce à l'unanimité pour refuser le transfert de l'instruction des cartes d'identité.

7) Informations et questions diverses

- Le ravitaillement des cyclo-randonneurs de Cœur de Nacre se fera à la salle des fêtes de Reviers le 9 avril. En l'absence de Madame Guillotte qui sera en congé annuel et ne pourra effectuer le nettoyage de la salle, il est décidé de faire appel à une entreprise de nettoyage. Il en sera de même cet été lorsque la salle des fêtes sera louée pendant les congés de Madame Guillotte.

- Le contrat de Jordan Le Belhomme se termine. Il est décidé de le prolonger pour une période de 6 mois renouvelable.